**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**République démocratique populaire du Laos**

**Intervention de la France**

Genève, le mardi 21 janvier 2020 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Laos pour la présentation de son rapport.

La France a pris note des efforts entrepris par la République démocratique populaire Lao depuis le dernier examen. Néanmoins la situation des droits de l’Homme reste préoccupante. La France invite les autorités à suivre les recommandations suivantes:

1. Instaurer un moratoire sur la peine de mort dans la perspective de son abolition, et commuer les peines capitales en peine d’emprisonnement.**;**
2. **Garantir la liberté de manifestation pacifique, d’opinion et d’expression et la liberté de la presse en libérant toutes les personnes détenues uniquement au motif de l’exercice ou de la défense de l’exercice de ces droits ;**

1. **Réformer la législation pour interdire les mariages forcés et mettre un terme à l’impunité des auteurs de violences faites aux femmes et aux filles ;**
2. Ratifier la Convention de toutes les personnes contre les disparitions forcées, signée en 2008. »